

DEUX FAMILLES SANS TOIT AU COLLÈGE LOUIS JOUVET À VILLEURBANNE !

Deux familles avec des enfants se retrouvent à la rue.

Les appels au 115 sont saturés, aucune solution n'est proposée à ces familles !

Face à cette situation inacceptable, le collectif Jamais sans toit du collège Louis Jouvét envisage d'occuper l'établissement **à partir du 5 juillet 2024 pour une durée indéterminée.**

L'hébergement est un droit inconditionnel.

L'article 3452-2 du Code de l'Action sociale et des familles dispose que :

« **Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment à un hébergement d'urgence.** »

Cependant, au niveau national on comptait 3000 enfants sans toit en octobre 2023.

Au niveau de la Métropole de Lyon, le collectif « Jamais sans toit » recense 178 familles dont 101 mères isolées, et 354 enfants dont 19 enfants de moins de 3 ans.

L'État français ne respecte pas la Convention internationale des droits de l'enfant dont il est signataire. Les droits à l'hébergement et à l'éducation sont bafoués.

Avoir un toit sur la tête est un préalable pour apprendre.

Nous demandons que l'État prenne ses responsabilités et se montre à la hauteur de ses engagements.

Collectif Jamais sans toit du Collège Louis Jouvét

Membre du réseau national d'aide aux élèves sans domicile.

Contact :

Van Ruymbeke Léa

lea.vanruymbeke@gmail.com

0667098006

Adresse du collège : 23 rue Dr Dolard 69100 Villeurbanne

